



COMMENT REDUIRE SES FRAIS D'AVOCAT ?

**10 CONSEILS POUR NE PAS SE
RUINER**

PAR STÉPHANIE REMY

TABLE DES MATIERES

Introduction	04
Conseil n° 1 - Etes-vous couverts par une assurance protection juridique qui couvre vos frais d'avocat ?	06
Conseil n°2 - Pouvez-vous bénéficier de l'aide de l'Etat ?	08
Conseil n°3 - Choisissez bien votre avocat	10
Conseil n°4 - Lisez la convention d'honoraires avant de la signer	11
Conseil n°5 - Préparez vos rendez-vous avec votre avocat	14
Conseil n°6 - Limitez les appels téléphoniques	16
Conseil n°7 - Faites attention aux emails	17
Conseil n°8 - Facilitez le travail de votre avocat	19
Conseil n°9 - Envoyez des documents clairs, triés et nécessaires	21
Conseil n°10 - Osez parler d'argent	23
Conclusion	25

A PROPOS DE L'AUTRICE



Stéphanie Remy

Ancienne avocate belge, je suis aujourd'hui juriste d'entreprise, médiatrice agréée et spécialisée en coparentalité.

J'accompagne des familles confrontées à la séparation pour les aider dans leur coparentalité. En parallèle, je propose du coaching individuel pour les personnes qui traversent un divorce ou une séparation. J'aide mes clients à se relever sur le plan émotionnel, tout en leur donnant des informations juridiques claires et vulgarisées pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

Ayant moi-même traversé un divorce et dû faire appel à un avocat, j'ai été surprise par l'ampleur des frais, alors que j'étais moi-même du métier. Cette double expérience, à la fois professionnelle et personnelle, m'a donné envie d'aider les personnes à mieux comprendre le fonctionnement des honoraires d'avocat et à éviter de se ruiner inutilement. Parce qu'il existe des astuces simples et concrètes pour maîtriser ses frais d'avocat... encore faut-il les connaître.

INTRODUCTION

Divorcer, c'est déjà une épreuve émotionnelle. On ne devrait pas, en plus, avoir la mauvaise surprise d'une facture d'avocat incompressible ou difficile à absorber.

Je le sais pour deux raisons.

D'abord parce que j'ai été avocate pendant dix ans. Je connais la réalité du métier : un travail intellectuel exigeant, technique, chronophage. Un travail qui engage la responsabilité de celui ou celle qui le réalise. Et ce travail mérite d'être facturé, c'est normal.

Mais je le sais aussi parce que j'ai moi-même traversé un divorce. Et, comme beaucoup de justiciables, j'ai dû faire appel à un avocat. Pourtant, même en étant du métier, j'ai été surprise par le montant de la facture.

J'ai compris une chose essentielle : la plupart des frais d'avocat ne viennent pas d'abus. Ils viennent du temps :

- Du temps passé à répondre à des e-mails dispersés.
- Du temps passé au téléphone pour des questions qui auraient pu être regroupées.
- Du temps passé à trier des pièces ou à reconstituer une chronologie que le client aurait pu préparer lui-même.

La grande majorité des avocats ne sont pas là pour "s'en mettre plein les poches". Je les connais. Ce sont des professionnels investis, souvent passionnés, qui veulent défendre au mieux leurs clients. Mais ils facturent leur temps, et c'est logique.

Ce que beaucoup de clients ignorent, en revanche, c'est qu'eux-mêmes ont un véritable pouvoir d'action sur le montant de leurs frais.

C'est pour cela que j'ai créé ce guide.

Dans cet e-book, je vous partage 10 conseils concrets pour :

- Éviter les dépenses inutiles
- Comprendre ce qui est facturé
- Mieux collaborer avec votre avocat
- Réduire vos frais sans réduire la qualité de votre défense

Nous parlerons :

- des appels téléphoniques et des e-mails (et comment les utiliser intelligemment),
- de l'organisation de votre dossier et des pièces,
- de ce que vous pouvez faire vous-même,
- de l'aide juridictionnelle/juridique,
- de l'assurance protection juridique,
- et d'autres leviers encore.

Ce guide s'adresse aux personnes qui se séparent.

Mais il s'adresse aussi, indirectement, aux avocats : car un client mieux informé est un client plus efficace. Et un dossier bien préparé permet à l'avocat de faire ce qu'il fait de mieux : analyser, conseiller, défendre.

Mon objectif n'est pas de vous apprendre à vous passer d'un avocat, mais de vous apprendre à travailler avec lui/elle intelligemment.

Pour protéger vos intérêts, votre énergie.

Et pour éviter que votre divorce ne vous ruine financièrement en plus du reste.

CONSEIL N°1

ETES-VOUS COUVERTS PAR UNE ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE QUI COUVRE VOS FRAIS D'AVOCAT EN CAS DE DIVORCE ?

Qu'est-ce qu'une assurance protection juridique ?

Une assurance protection juridique est une **assurance qui peut prendre en charge tout ou partie de vos frais d'avocat**, notamment dans le cadre d'une procédure de divorce.

Cela ne signifie pas que l'assurance vous impose son avocat : vous restez libre de choisir l'avocat que vous souhaitez.

En revanche, un **plafond de remboursement** est presque toujours prévu : cela veut dire que l'assurance couvre vos frais jusqu'à un certain montant maximum.

Ce plafond peut s'avérer élevé et, dans certains cas, suffire à couvrir l'entièreté des honoraires d'avocat liés à la procédure.

Le point crucial à connaître absolument : le délai de carence

C'est LE point le plus important, et celui que beaucoup découvrent trop tard :

On ne peut pas souscrire une assurance protection juridique au moment où l'on décide de se séparer.

Dans la quasi-totalité des contrats, il existe un délai de carence entre la souscription de l'assurance et la survenance de la séparation/du début de la procédure.

Ce délai est généralement de 2 à 3 ans (cela peut être plus court ou plus long : tout dépend de la compagnie d'assurance, chacun a ses conditions).

Quelques exemples concrets

- En Belgique, **ARAG** propose une assurance protection juridique couvrant les procédures de divorce.
- En France, **Allianz** et **la Banque Postale** offrent également ce type de garantie.

Il peut exister d'autres assureurs, mais ils restent relativement peu nombreux.

Attention, chaque police est différente !

Les compagnies sont libres de fixer les conditions d'intervention librement : certaines ne couvrent que les divorces par consentement mutuel, d'autres non, les délais de carence peuvent varier, certaines couvrent les frais de médiation, d'autres non, etc.

Chaque contrat est différent : une vérification au cas par cas est indispensable.

Conclusion → le bon réflexe au moment de la séparation : se poser la question de savoir si on a une assurance protection juridique

Lorsque la séparation survient, il est essentiel de vous poser cette question : est-ce que je n'ai pas une assurance protection juridique ?

En pratique, certaines personnes ont déjà une telle assurance :

- via une assurance liée à un emprunt hypothécaire,
- via une carte de crédit,
- ou via un contrat d'assurance protection juridique, tout simplement, sans aucun autre lien

Il faut donc :

- Vérifier si vous avez une assurance protection juridique,
- Lire attentivement la police,
- Vérifier qu'elle couvre les frais d'avocat en cas de divorce,
- Vérifier que les conditions sont remplies (notamment le délai de carence).

Certaines personnes découvrent, parfois après coup, qu'elles étaient parfaitement couvertes... sans le savoir.

CONSEIL N°2

POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER DE L'AIDE DE L'ETAT ?

Tant en France qu'en Belgique, l'Etat peut prendre en charge tout ou partie de vos frais d'avocat, si vos revenus ne dépassent pas certains plafonds.

Cela s'appelle :

- l'aide juridictionnelle en France
- l'aide juridique en Belgique

De quoi s'agit-il concrètement ?

L'aide juridictionnelle / aide juridique permet :

- soit une **prise en charge totale** des honoraires d'avocat ;
- soit une **prise en charge partielle**, selon votre niveau de revenus.

Vous êtes donc assisté par un avocat, sans devoir supporter l'intégralité du coût, voire sans rien payer du tout.

Vous restez assisté dans votre procédure de divorce, même si vos moyens financiers sont limités.

Qui peut en bénéficier ?

Le critère principal est celui des **revenus** (appréciés différemment selon le pays, mais sur une logique comparable).

Sont notamment pris en compte :

- vos revenus (salaires, allocations, etc.) et votre patrimoine ;
- votre situation familiale (personnes à charge) ;
- vos dépenses.

Les **plafonds de revenus sont réévalués** en fonction de l'augmentation du coût de la vie: il est donc essentiel de vérifier les montants officiels et à jour.

Où trouver l'information officielle ?

En France – aide juridictionnelle

- Service public
 - <https://www.service-public.fr> (rubrique Aide juridictionnelle)
- Ministère de la Justice
 - <https://www.justice.gouv.fr> (rubrique Aide juridictionnelle)

En Belgique – aide juridique

- SPF Justice
 - <https://justice.belgium.be> (rubrique Aide juridique de deuxième ligne)
- Ordre des barreaux francophones et germanophone
 - <https://www.avocats.be> (rubrique Aide juridique)

Attention au principe de subsidiarité

C'est un point fondamental : si vous disposez déjà d'une assurance protection juridique, l'aide juridictionnelle / aide juridique ne s'appliquera en principe pas.

Pourquoi ?

Parce que **l'État n'intervient que s'il n'existe aucune autre prise en charge possible**. L'argent public ne devrait pas être dépensé si une entreprise privée doit intervenir.

C'est pour cette raison qu'il **faut toujours vérifier d'abord son assurance, avant de s'orienter vers l'aide de l'État**.

Quid si vous avez une assurance protection juridique qui ne couvre que partiellement vos frais d'avocat ? → Informez-vous auprès des services publics compétents.

CONSEIL N°3

CHOISISSEZ BIEN VOTRE AVOCAT

C'est un conseil simple, mais essentiel si vous voulez éviter des frais inutiles : **choisissez un avocat spécialisé en droit de la famille.**

Un divorce, ce n'est pas un "petit dossier parmi d'autres". C'est une **matière technique**, avec ses règles spécifiques (pension alimentaire, hébergement des enfants, liquidation du régime matrimonial, etc.).

Méfiez-vous des profils "touche-à-tout".

Si votre avocat a 2-3 spécialisations, pas de problème. Mais si vous voyez sur un site internet qu'un avocat propose les services suivants :

- Divorce, Problèmes avec les locataires, Constitution de société, Marchés publics, Licenciement, Droit pénal, etc.... cela fait beaucoup.

Ce n'est pas forcément un mauvais avocat. Mais cela signifie qu'il est généraliste, et donc pas spécialisé.

Pourquoi c'est important pour vos frais ?

Un avocat qui ne pratique pas le droit de la famille régulièrement devra :

- Faire davantage de recherches
- Vérifier des points qu'un spécialiste connaît déjà
- Passer plus de temps à analyser certaines questions

Et plus il passe de temps, plus la facture augmente.

Un spécialiste, lui :

- Connaît la pratique des tribunaux
- Identifie rapidement les points clés du dossier
- Va droit au but

Résultat :

- Stratégie plus claire
- Moins d'allers-retours inutiles
- Moins d'heures facturées

CONSEIL N°4

LISEZ LA CONVENTION D'HONORAIRES AVANT DE LA SIGNER

La **convention d'honoraires**, c'est le document clé qui détermine combien vous allez payer, pour quoi, et dans quelles conditions. Il peut aussi y avoir un contrat de service global dans lequel sera insérée une clause sur les honoraires.

Les avocats peuvent facturer selon **plusieurs formules** différentes :

- **La facturation à l'heure** : l'avocat fixe un tarif horaire (exemple : 150 EUR HTVA/heure) et le montant que vous payerez dépendra des heures prestées sur votre dossier
- **La facturation au forfait** : vous payez un montant fixe global pour toute la procédure

En pratique, **la majorité des avocats travaillent avec une facturation à l'heure**. Parce qu'une procédure est imprévisible :

- on ne sait jamais comment l'autre partie va réagir,
- on ne sait pas si le dossier va se régler rapidement ou s'enliser,
- on ne sait pas combien d'écritures, d'audiences ou de négociations seront nécessaires.



La facturation à l'heure

Avec cette formule, chaque prestation est comptabilisée selon un taux horaire. À vérifier :

- Le taux horaire exact (et s'il varie selon le type de prestation)
- La manière dont le temps est comptabilisé :
 - un appel téléphonique court : facturé comment ?
 - les temps de déplacement pour aller aux audiences : facturé comment ?

Astuce : demandez une estimation du coût global ou au minimum une fourchette réaliste.

C'est quoi, les provisions d'honoraires ?

Beaucoup d'avocats travaillent avec des provisions d'honoraires : ils vous demandent une **avance** (= une provision) qui couvre les prestations à venir. Tant que la procédure n'est pas finie, ils font un état des lieux à intervalles réguliers (exemple - tous les 3 mois) : voici les prestations effectuées, voici le nombre d'heures prestées, voici ce qu'il reste (ou non) sur la provision. Si la provision est épuisée, il vous demandera d'en verser une nouvelle.

C'est bien pour vous, cela vous permet de pouvoir étaler vos paiements, de voir régulièrement où vous en êtes financièrement, et ne pas vous retrouver avec une facture énorme à la fin de la procédure.

C'est quoi le relevé de prestations (ou "time sheet") ?

Pour savoir exactement où il en est, les avocats travaillent généralement avec un relevé détaillé des prestations (ou "time sheet").

Dans ces time sheets, les avocats notent ce qu'ils ont fait et combien de temps ça leur a pris. Par exemple :

- telle date : 30 minutes pour la rédaction du courrier à l'attention de Mr. X,
- telle date : 1 heure de recherche juridique,
- telle date : 45 minutes pour appel téléphonique avec Madame Y
- etc.

C'est ce document qui justifie la facture. En principe, ce relevé doit être annexé à la facture ou au minimum être communiqué à votre demande.

S'il ne l'est pas spontanément, n'hésitez pas à le demander : c'est parfaitement légitime pour savoir à quoi est utilisé votre argent.

La facturation au forfait

Si votre avocat propose un forfait, ne vous arrêtez pas au montant affiché.

Posez-vous (et posez-lui) ces questions essentielles :

- Qu'est-ce qui est exactement compris dans le forfait ?
- Inclut-il
 - les rendez-vous ?
 - les échanges d'e-mails ?
- Que se passe-t-il si la procédure dure plus longtemps que prévu ?
- Y a-t-il des suppléments possibles (nouvelle audience, incident de procédure, expertise, etc.) ?

Un forfait peu cher au départ peut exploser si beaucoup de prestations sont exclues.

Attention aux taxes et aux frais administratifs

Dans les deux formules (tarif horaire et forfait), faites attention aux **taxes** : le montant de base communiqué par votre avocat doit encore être majoré de la TVA (20% en France et 21% en Belgique) !

De plus, demandez des infos sur les **frais administratifs** :

- frais de photocopies, impressions, envois
- frais de secrétariat
- frais par e-mail entrant et sortant

Sont-ils compris dans le forfait ou tarif horaire ? Si non, comment sont-ils comptabilisés (pourcentage ou autre) ?

Vous avez le droit de poser des questions

Rappel important : vous êtes client, vous payez, **vous avez le droit de comprendre ce que vous signez.**

Votre avocat n'aura aucun problème à vous expliquer sa convention d'honoraires de manière claire et pédagogique.

Si quelque chose vous semble flou, vous met mal à l'aise ou vous semble disproportionné :

- posez la question
- demandez une explication
- voire une adaptation de la convention pour qu'elle soit plus claire et pour éviter tout malentendu ensuite

CONSEIL N°5

PRÉPAREZ VOS RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE AVOCAT

Avant de pousser la porte du cabinet de votre avocat, **prenez le temps de vous informer par vous-même** sur les bases de votre situation.

Pourquoi ? Tout simplement parce que le temps que votre avocat passe à vous expliquer des notions générales... est du temps facturé.

La plupart des avocats facturent avec la formule du tarif horaire, donc en facturant le temps passé sur votre dossier. Si une partie de ce temps sert à expliquer des éléments que vous auriez pu comprendre en amont, la facture grimpe, sans que cela fasse réellement avancer votre dossier.

Où s'informer intelligemment ?

Il est essentiel de choisir des sources fiables et officielles.

Privilégiez toujours :

- les sites officiels des services publics (par exemple le site des services publics ou du Ministère de la Justice)
- les sites des notaires (comme notaires.be en Belgique)
- les sites de cabinets d'avocats
- les publications institutionnelles ou gouvernementales

Ces sources ont l'avantage d'être à jour, neutres et juridiquement correctes.

Attention aux sites "bidon"

Sur Internet, on trouve parfois des contenus juridiques approximatifs, mal vulgarisés ou carrément faux. Méfiez-vous particulièrement :

- des blogs anonymes
- des forums
- des sites qui ne sont rattachés à aucune profession juridique reconnue

Et ChatGPT dans tout ça ?

Soyons très clairs : ChatGPT est un outil utile, mais pas pour faire de la recherche juridique.

En tant qu'ancienne avocate devenue juriste d'entreprise, et utilisatrice quotidienne de l'intelligence artificielle, je peux vous l'affirmer : je n'utilise jamais ChatGPT pour trancher une question juridique.

ChatGPT peut être très efficace pour :

- rédiger un courrier
- reformuler un texte
- analyser un document
- structurer vos idées

Mais lorsqu'il s'agit de rechercher des règles de droit, des procédures ou des conséquences juridiques précises, il n'est pas fiable. Il peut parfois donner une bonne réponse... et parfois une réponse totalement erronée, sans que vous soyez capable de faire la différence.

Conclusion

- Informez-vous sur les bases, avec des sources officielles
- Arrivez chez votre avocat avec une compréhension minimale de votre situation
- Utilisez l'avocat pour ce qu'il fait le mieux : analyser votre cas précis, vous conseiller stratégiquement et défendre vos intérêts

Résultat :

- des rendez-vous plus efficaces
- moins de temps facturé inutilement
- et des frais d'avocat mieux maîtrisés

CONSEIL N°6

LIMITEZ VOS APPELS TÉLÉPHONIQUES

Quand on traverse un divorce, on a mille questions en tête. C'est normal.
Mais attention : si votre avocat facture à l'heure, chaque appel peut coûter .

Même si certains sont plus cool que d'autres à ce niveau-là, **votre avocat a en théorie le droit de facturer chaque minute passée au téléphone**, chaque appel "rapide", chaque question posée séparément.

Et souvent, on ne s'en rend compte qu'au moment de recevoir la facture.

Ce qu'il vaut mieux éviter

- Appeler votre avocat dès qu'une nouvelle question vous traverse l'esprit
- Multiplier les appels pour des points qui pourraient être regroupés
- L'appeler "juste pour être rassuré(e)" (compréhensible humainement, mais coûteux financièrement)

Le bon réflexe pour réduire vos frais

- Regroupez vos questions : notez-les au fur et à mesure
- Au téléphone, soyez concis(e) et structuré(e) : allez droit au but
- Privilégiez un seul échange clair plutôt que cinq appels éparpillés

Votre avocat est là pour vous aider, mais son temps a un coût.

Être organisé(e) et stratégique dans votre communication, ce n'est pas être radin(e) : c'est être intelligent(e) avec votre budget, surtout dans une procédure de divorce déjà coûteuse.

CONSEIL N°7

FAITES ATTENTION AUX E-MAILS

Les e-mails font partie intégrante du temps de travail de votre avocat. Et ce temps... est souvent facturé.

À chaque e-mail que vous envoyez :

- votre avocat doit le lire ;
- analyser votre demande ;
- rédiger une réponse claire et juridiquement correcte ;
- parfois relire le dossier avant de vous répondre.

Résultat : un simple échange de mails peut facilement représenter 30 minutes, 45 minutes ou plus, surtout si les messages sont longs, imprécis ou envoyés en rafale.

À éviter :

- Envoyer plusieurs e-mails dans la même journée pour poser des questions séparées
- Écrire des messages très longs, confus ou émotionnels
- Réagir “à chaud” et multiplier les échanges inutiles

Les bons réflexes pour limiter les frais

- Regroupez vos questions dans un seul e-mail
- Soyez clair, structuré et concis
- Posez-vous la question : “Est-ce que cet e-mail est vraiment nécessaire ?”

Astuce : privilégier le téléphone quand c'est possible

Dans beaucoup de situations, un coup de téléphone est plus rapide (et souvent moins cher) qu'un long échange par e-mail.

Vous pouvez par exemple dire à votre avocat dès le départ : “Lorsque vous avez une information importante à me communiquer (rapport d'audience, évolution du dossier, etc), n'hésitez pas à m'appeler plutôt que de m'écrire un long e-mail.”

Un appel permet d'expliquer une situation en quelques minutes et de gagner du temps... et donc de l'argent.

Votre avocat souhaitera peut-être confirmer par écrit (ce qui est normal, pour se couvrir notamment). Dans ce cas, demandez-lui simplement un e-mail très bref, du type :

“Suite à notre appel de ce jour, je vous confirme que ci et ça”. Un mini e-mail récapitulatif, plutôt qu'un long pavé détaillé.



CONSEIL N°8

FACILITEZ LE TRAVAIL DE VOTRE AVOCAT

Un principe fondamental à garder en tête si vous voulez réduire vos frais d'avocat : plus vous facilitez le travail de votre avocat, moins il passera de temps sur votre dossier... et moins vous serez facturé-e.

Beaucoup de tâches nécessaires à un dossier de divorce ne sont pas juridiques, mais factuelles. Et ces tâches-là, vous pouvez les faire vous-même.

1. Rédiger un exposé des faits (oui, vous pouvez le faire vous-même)

En principe, votre avocat va vous demander un exposé des faits.

Mais ce n'est pas toujours le cas. Et s'il ne le fait pas, n'hésitez pas à le proposer spontanément.

L'exposé des faits, c'est tout simplement le récit de votre histoire, de manière claire et chronologique. Concrètement, vous racontez votre situation, de manière neutre et sans jugement, en allant à l'essentiel.

Inutile d'écrire un roman de 5 pages : votre avocat n'a pas besoin de tout savoir, mais de comprendre rapidement l'essentiel de votre dossier.

Voici les informations utiles à inclure :

- la date du mariage (ou de la cohabitation),
- le nombre d'enfants et leur âge,
- la situation professionnelle des deux parties,
- l'existence de biens immobiliers en commun,
- les événements importants (séparation, conflits, accords ou désaccords),
- toute autre information demandée par votre avocat

L'idée, c'est que votre avocat puisse comprendre votre situation en 5 minutes, sans devoir passer une heure à vous poser des questions... heure qui, sinon, sera facturée. Ce travail pourra ensuite être utilisé pour vos conclusions (= vos arguments écrits), qui seront lues par le juge

Astuce : vous pouvez tout à fait vous aider de **ChatGPT** pour structurer cet exposé, reformuler ou résumer votre récit.

2. Préparer et classer vos pièces

Autre énorme source d'économie : la préparation des pièces.

Les "pièces", ce sont tous les documents de votre dossier :

- actes (mariage, naissance),
- échanges de messages ou d'e-mails,
- documents financiers,
- preuves utiles à votre situation et tout document demandé par votre avocat.

Ce que vous pouvez faire vous-même :

- rassembler tous les documents,
- les numéroter (Pièce 1, Pièce 2, etc.),
- les classer de manière logique.

3. Le combo gagnant : exposé des faits + renvoi aux pièces

Le top du top pour votre avocat (et pour votre portefeuille) : faire un exposé des faits avec des renvois aux pièces.

Exemple :

"Nous nous sommes mariés le 5 mars 2018 (voir pièce 1 – acte de mariage)."

Résultat :

- votre avocat n'a pas à chercher les documents,
- il comprend immédiatement ce qui est important,
- il peut se concentrer sur la stratégie juridique, pas sur le tri de vos papiers.

Votre avocat est là pour le droit, la stratégie et la procédure.

Pas pour trier vos documents ni réécrire votre histoire à votre place.

CONSEIL N°9

ENVOYEZ DES DOCUMENTS CLAIRS, TRIÉS, ET NÉCESSAIRES

1. Nommez correctement vos documents

Quand vous envoyez un document à votre avocat, donnez-lui un titre clair et explicite.

Évitez absolument les noms de fichiers du type :

- “scan_001”
- “photo téléphone”
- “document divorce”
- “WhatsApp Image 2023...”

Préférez par exemple :

- “Contrat de travail – Monsieur X – 2019”
- “Relevés bancaires compte commun – janvier à juin 2023”
- “Jugement précédent – tribunal de la famille – 12/05/2021”

Un document bien nommé est un document que votre avocat retrouve immédiatement, sans devoir le renommer ou le reclasser. Tout ce travail administratif en moins, ce sont des minutes de facturation évitées.

2. Ne transmettez que l'utile (et l'essentiel)

Inutile d'envoyer des documents que votre avocat ne vous a pas demandés, “au cas où”. Votre avocat sait ce qui est juridiquement pertinent pour votre dossier. Si vous souhaitez malgré tout transmettre un document non demandé, posez-lui avant la question si c'est utile.

Envoyer trop de documents, c'est souvent contre-productif :

- votre avocat devra tout lire,
- trier ce qui sert et ce qui ne sert pas,
- et ce temps-là... est facturé.

3. Documents longs : pointez l'information importante

Si vous transmettez un document de plusieurs pages (rapport, échange d'e-mails, relevé, contrat, etc.), ne laissez pas votre avocat chercher l'aiguille dans la botte de foin.

Indiquez-lui clairement :

- la ou les pages à vérifier,
- ou le passage précis qui vous semble important.

Par exemple :

“L'élément important se trouve aux pages 5 et 6.”

“Merci de vérifier la clause relative à la rémunération, page 12.”

Cela lui permet d'aller directement à l'essentiel, sans devoir parcourir tout le document.

4. Textos/SMS, messages, conversations : soyez sélectif-ve

Envoyer l'intégralité de vos échanges Whatsapp avec votre ex est rarement utile.

Ni votre avocat, ni le juge :

- ne liront tout,
- ni n'ont le temps de le faire.

Faites plutôt :

- des captures d'écran uniquement des messages pertinents,
- en lien direct avec le litige (menaces, accords, refus, preuves importantes).

Une conversation de 56 messages n'a aucun intérêt si seuls 3 ou 4 sont réellement utiles.

→ En résumé

- Nommez clairement vos documents
- N'envoyez que ce qui est utile
- Pointez l'information importante dans les documents longs
- Sélectionnez les messages vraiment pertinents

CONSEIL N°10

OSEZ PARLER D'ARGENT

Certaines personnes n'osent pas parler d'argent avec leur avocat. Pourtant, c'est l'un des meilleurs leviers pour maîtriser vos frais.

Osez dire les choses clairement. Par exemple :

- « J'ai un budget serré, j'aimerais qu'on fasse attention aux frais. »
- « Je préfère qu'on privilégie l'essentiel. »

Un avocat entendra ce message et en tiendra compte.

Demandez une estimation avant les démarches importantes

Certaines démarches peuvent être très chronophages, et donc coûteuses :

- recherches approfondies de jurisprudence,
- étude de doctrine,
- rédaction de consultations juridiques longues et détaillées.

Avant ce type de travail, vous pouvez demander :

- combien de temps cela va prendre,
- une estimation du nombre d'heures,
- et si cette démarche est vraiment indispensable pour votre dossier.

N'hésitez pas à rappeler (par écrit) à ce moment-là que votre budget est limité, et que vous ne souhaitez pas que l'avocat passe, par exemple, plus de 3 heures sur une recherche.

Vous n'êtes pas obligé(e) de payer pour des mémorandums ultra détaillés

Certains avocats (heureusement minoritaires) – souvent “à l'ancienne” – ont encore le réflexe de rédiger :

- des consultations de plusieurs pages,
- avec de nombreuses références à la jurisprudence et à la doctrine,
- alors que le client n'a rien demandé de tel.

Vous pouvez parfaitement dire (encore mieux : écrire) à l'avance :

- que vous n'avez pas besoin d'un long écrit,
- que vous préférez un résumé clair et pratique,
- voire un appel téléphonique ou un email très court avec l'essentiel.

Par exemple : « je n'ai pas besoin de toutes les références juridiques, un résumé oral ou écrit très bref me suffit. »

CONCLUSION

Si les conseils partagés dans ce guide vous ont permis de mieux comprendre comment fonctionne la facturation d'un avocat, et surtout de voir concrètement comment vous pouvez limiter vos frais, alors l'objectif est atteint.

Un divorce est une étape émotionnellement lourde. Les questions financières ne devraient pas devenir une source d'angoisse supplémentaire. En adoptant une communication structurée, en préparant correctement votre dossier et en collaborant de manière efficace avec votre avocat, vous pouvez réduire les coûts tout en gardant une relation professionnelle fluide, pragmatique et constructive.

Si vous avez des questions, des doutes, ou si vous traversez actuellement une séparation, je reste disponible. Je peux vous accompagner à la fois sur le plan émotionnel, pour vous aider à garder la tête froide dans cette période sensible, mais aussi en vous donnant des informations juridiques claires et accessibles.

Vous n'êtes pas seul(e). Et vous pouvez traverser cette étape de manière sereine et stratégique.

© Steph et le divorce, 2026. Tous droits réservés.

Ce guide est une œuvre originale protégée par le droit d'auteur. Il ne peut être copié, partagé, revendu, diffusé, reproduit ou exploité de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit préalable de l'autrice.

Le partage de ce document à des tiers, même à titre gratuit, constitue une violation des droits d'auteur et pourra faire l'objet de poursuites.